

Commune de Cézy
Séance du 11 avril 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à 20 heures 00, le Conseil municipal de la commune de Cézy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril HAGHEBAERT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 15

Monsieur le Maire ouvre la séance, il effectue l'appel des conseillers, et constate que le quorum est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

Etaients présents : M. HAGHEBAERT Cyril, Mme LEMOINE Christine, M. SCIBOZ Claude, Mme MARTINS DE LIMA Paola, M. LONCHAMP Roland, M. PETIOT Eric, M. VERMET Bruno, Mme TEXIER Nathalie, Mme LEMETTRE Carole, Mme AMICHAULT Nathalie, M. MOREAU Jean-Patrice.

Absent excusé et représenté : M. BICHEBOIS Rémi (pouvoir à M. Jean-Patrice MOREAU)

Absent excusé : M. BERNIER Grégory.

Absents : M. LALOYAUX Didier, Mme PERUCHA DOS SANTOS.

Secrétaire de séance : Mme MARTINS DE LIMA Paola a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

La séance est ouverte à 20h00.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 FEVRIER 2023

Monsieur le Maire fait part au conseil des remarques formées par M. BICHEBOIS Rémi concernant le compte-rendu. Il propose de revenir sur les différents points dans les informations du Maire.

Il procède à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2023, qui est approuvé.

II. ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour qui suit et propose l'ajout d'un point de délibération. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

- 01 – Approbation des comptes de gestion 2022 : Commune – SEA – Régie Transport
- 02 - Vote des Comptes Administratifs 2022 : Commune – SEA – Régie Transport

- 03 - Vote des budgets uniques de l'année 2023 : Commune – SEA – Régie de Transport
- 04 - Fixation des taux d'impositions
- 05 - Achat de matériel pour le CPI
- 06 - Lavoir rue des Buttes
- 07 - Réhabilitation du 7 place de l'Eglise – maison de santé : lancement de la consultation
- 08 - Réseau Assainissement : études préalables aux travaux d'amélioration du réseau.
- 09 - Régie Assainissement non-collectif – rapport annuel 2021
- 10 - Centre de Première Intervention : recrutement d'un pompier volontaire
- 11 - DPU
- 12 - Informations de Monsieur le Maire
- 13 - Questions diverses des conseillers municipaux.

III. DELIBERATIONS

➤ Approbation des comptes de gestion 2022 – COMMUNE – SEA - RT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 des budgets ci-dessus indiqués a été réalisée par le Receveur municipal de Joigny et que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après vérification, les comptes de gestion, établi et transmis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs de ces mêmes budgets.

Le Maire demande s'il y a des questions concernant ces comptes de gestion 2022. Le conseil municipal n'ayant pas de questions, il est procédé aux votes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022 des budgets Commune, SEA et Régie de Transport, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune, du SEA et de la Régie de transport.

➤ Vote du Compte Administratif 2022 - COMMUNE

Le maire donne lecture du résultat comptable pour 2022 du budget Communal.

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	section de fonctionnement	910.124,78	930.655,43
	section d'investissement	180.959,33	99.739,19
		+	+
Reports de l'exercice N-1	report en section de fonctionnement (002)	0,00	215.300,38

	report en section d'investissement (001)	0,00	193.054,01
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	1.091.084,11	1.438.749,01
Restes à réaliser à reporter en N+1	section de fonctionnement	-	-
	section d'investissement	39.877,00	-
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	39.877,00	-
RESULTAT CUMULE	section de fonctionnement	910.124,78	1.145.955,81
	section d'investissement	220.836,33	292.793,20
	TOTAL CUMULE	1.130.961,11	1.438.749,01

Le Conseil Municipal n'ayant pas de question, le Maire quitte la salle pour procéder au vote du budget communal 2022.

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire, passe au vote sous la présidence de Mme LEMOINE Christine, 1^{ère} adjointe au maire. Par 11 voix Pour, il approuve le compte administratif 2022.

➤ **Vote du Compte Administratif 2022 - SEA**

Le maire donne lecture du résultat comptable pour 2022 du budget SEA.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	section de fonctionnement	210.620,07	236.010,06	25.389,99
	section d'investissement	17.496,61	60.670,05	43.173,44
		+	+	+
Reports de l'exercice N-1	report en section de fonctionnement (002)	-	39,72	
	report en section d'investissement (001)	-	189.386,89	
		=	=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	228.116,68	486.106,72	257.990,04
	section de fonctionnement			
	section d'investissement	975,00	-	-

Restes à réaliser a reporter en N+1	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	975,00	-	-
RESULTAT CUMULE	section de fonctionnement	210.620,07	236.049,78	25.429,71
	section d'investissement	18.471,61	250.056,94	231.585,33
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	229.091,68	486.106,72	257.015,04

Le Conseil Municipal n'ayant pas de question, le Maire quitte la salle pour procéder au vote du budget SEA 2022.

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire, passe au vote sous la présidence de Mme LEMOINE Christine, 1^{ère} adjointe au maire. Par 11 voix Pour, il approuve le compte administratif 2022.

➤ **Vote du Compte Administratif 2022 – RT**

Le maire donne lecture du résultat comptable pour 2022 du budget SEA.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION	
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	section de fonctionnement	60.551,49	60.947,14	395,65	
	section d'investissement	10.519,22	63.105,94	52.586,72	
		+	+		
Reports de l'exercice N-1	report en section de fonctionnement (002)	0	12.217,82		
	report en section d'investissement (001)	0	0		
		=	=		
		TOTAL (réalisations + reports)	89.326,65	136.270,90	46.944,25
Restes à réaliser a reporter en N+1	section de fonctionnement	0	0	0	
	section d'investissement	0	0	0	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0	0	0	
RESULTAT CUMULE	section d'exploitation	60.551,49	73.164,96	12.613,47	
	section d'investissement	28.775,16	63.105,94	34.330,78	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	89.326,65	136.270,90	46.944,25	

Le Conseil Municipal n'ayant pas de question, le Maire quitte la salle pour procéder au vote du budget RT 2022.

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire, passe au vote sous la présidence de Mme LEMOINE Christine, 1^{ère} adjointe au maire. Par 11 voix Pour, il approuve le compte administratif 2022.

Le Maire reprend la présidence de la séance et remercie l'assemblée pour leur confiance.

➤ **Vote du Budget primitif 2023 - COMMUNE**

Le Maire présente le budget primitif 2023 pour la Commune.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses comme en recettes pour un montant de 1.186.178 €. De même pour la section d'investissement qui est équilibrée pour un montant de 1.003.358 €.

Il propose dans ce budget d'inscrire les investissements suivants :

- ✓ 7 place de l'Eglise – Maison médicale
- ✓ Agrandissement de la Salle des Fêtes
- ✓ Travaux du lavoir rue des Buttes
- ✓ Agrandissement de l'école élémentaire

Le conseil n'ayant pas de questions, le maire propose de passer au vote.

Monsieur BICHEBOIS Rémi, absent mais ayant donné pouvoir à M. MOREAU Jean-Patrice, s'abstient.

Le budget primitif 2023 de la Commune est approuvé par 11 voix pour et une abstention.

➤ **Vote du Budget primitif 2023 - SEA**

Le Maire présente le budget primitif 2023 pour le Service Eau Assainissement.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses comme en recettes pour un montant de 296.863 €. De même pour la section d'investissement qui est équilibrée pour un montant de 338.240 €.

Dans ce budget, il propose d'inscrire essentiellement, les investissements suivants :

- ✓ Etude d'amélioration du réseau d'assainissement (inspection télévisée, topographie, géotechnique)
- ✓ Phase conception pour les travaux d'amélioration du réseau d'assainissement
- ✓ Phase travaux du réseau d'assainissement

Le conseil n'ayant pas de questions, le maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2023 du SEA est approuvé à l'unanimité.

➤ **Vote du Budget primitif 2023 – Régie de Transport**

Le Maire présente le budget primitif 2023 pour la Régie de Transport.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses comme en recettes pour un montant de 33.114 €. De même pour la section d'investissement qui est équilibrée pour un montant de 49.281 €.

Il précise que pour la section d'investissement, les dépenses inscrites concernent le remboursement de l'emprunt, la dotation aux amortissements du car scolaire.

Le conseil n'ayant pas de questions, le maire propose de passer au vote.
Le budget primitif 2023 de la RT est approuvé à l'unanimité.

➤ **Vote des taux de fiscalité directe locale**

Le maire fait une mise au point concernant la fiscalité et annonce que depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune peut de nouveau voter un taux de taxe d'habitation. Celui-ci s'appliquera aux résidences secondaires et aux logements vacants.

Par délibération du 15 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à 40,41 % pour la TFPB et 55,80 % pour la TFPNB.

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le maire propose à l'assemblée de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 pour la TFPB, la TFPNB et de fixer à 12,77% la Taxe d'Habitation (valeur de 2019).

Le Conseil n'ayant pas de questions, passe au vote.

Les taux votés à l'unanimité sont : TH 12,77 % - TFPB 40,41% - TFPNB 55,80 %.

➤ **Centre de Première Intervention : Achat de matériel**

Monsieur Jean-Patrice MOREAU ne prend pas part au vote.

Le Maire propose à M. MOREAU Jean-Patrice, Chef de corps du CPI, d'exposer ce point de l'ordre du jour.

Monsieur MOREAU souhaite acquérir un débitmètre pression, pour la vérification des poteaux d'incendie. Il rappelle que le contrôle des poteaux d'incendie était réalisé par le Service Départemental de l'Incendie, mais que cette compétence revient dorénavant aux communes.

Le CPI de Cézy est en mesure de réaliser ces contrôles sans faire appel à des entreprises spécialisées.

Mme Nathalie AMICHAULT demande si les contrôles effectués par le CPI communal au moyen de ce matériel, bénéficieraient d'un agrément qui pourrait être reconnu par une assurance dans l'hypothèse d'une action en responsabilité civile.

Monsieur Jean-Patrice MOREAU n'a pas su répondre. Il a donné son sentiment disant qu'il pensait que « oui », mais qu'il conviendrait de vérifier pour s'en assurer.

Il a demandé trois devis pour l'acquisition du matériel et propose de retenir l'entreprise ELECTRO FLUIDE pour un montant de 3732,91 € TTC. Les autres propositions étant plus élevées.

Le conseil passe au vote et à l'unanimité, retient la proposition d'ELECTRO FLUIDE.

➤ **Rénovation du lavoir rue des Buttes**

Le Maire rappelle aux membres du conseil les délibérations n° 15 et 16 en date du 28 juin 2022, dans lesquelles il avait été décidé la rénovation du lavoir qui est en péril.

Le Maire présente un seul devis, celui de l'entreprise DOS SANTOS, concernant uniquement la remise en état de la toiture à l'identique, pour un montant de 25.810 € HT soit 30.972,00 € TTC.

Monsieur Jean-Patrice MOREAU demande pourquoi il n'y a qu'un seul devis.

Monsieur le Maire explique que le conseil avait retenu ce devis lors de sa séance du 22 juin 2022.

Qu'à ce jour, il représentait de nouveau ce devis, car l'entreprise DOS SANTOS a maintenu son tarif sans tenir compte de l'augmentation du prix des matériaux générée par l'inflation économique actuelle.

Le conseil, par 11 voix pour et une abstention (M. BICHEBOIS Rémi) autorise le maire à passer commande et à solliciter des aides auprès du Département et de la CCJ.

➤ **Réhabilitation du 7 place de l'Eglise – Maison de Santé**

Le Maire informe le conseil de l'avancement du dossier de réhabilitation du 7 place de l'Eglise en maison de santé et de la proposition du maître d'œuvre pour l'agencement du bâtiment. Seul le rez-de-chaussée du bâtiment principal sera restructuré dans la première phase et le réaménagement des étages fera l'objet d'un autre projet ultérieur (le 1^{er} étage sera indépendant avec un accès rue du Pressoir).

Le bâtiment secondaire existant est loué au cabinet d'infirmières libérales. Il sera réaménagé complètement (intérieurs et extérieurs-façades et toiture) à l'occasion de ce même projet.

L'extension-liaison permettra de relier physiquement les deux bâtiments existants. De ce fait, depuis le hall d'entrée des espaces communs (sanitaires – cuisine partagée – accueil) permettront facilement de mutualiser les services.

Il est ici précisé, que bon nombre des membres du conseil, se sont félicités de voir ce projet enfin évoluer.

Après l'exposé du maire, n'ayant pas de question, le conseil à l'unanimité autorise le maire à lancer la procédure de consultation des entreprises et à prendre contact avec les services de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental pour l'obtention d'aides financières.

➤ **Réseau Assainissement : Etudes préalables aux travaux d'amélioration du réseau**

Le Maire rappelle que la commune a décidé de confier à des prestataires spécialisés la réalisation d'une étude géotechnique G1-ES, d'un diagnostic amiante et HAP sur

enrobés, d'un lever topographique avec recensement de l'encombrement du sous-sol ainsi que des inspections télévisées.

Il a également souligné le fait que le réseau assainissement de la commune est vieillissant, que des premières tranches de travaux auraient dû être réalisées depuis de nombreuses années, et qu'aujourd'hui notre commune n'a plus d'autre choix que d'effectuer ces derniers, pour être en phase avec les exigences de l'Agence de l'Eau.

L'ATD de l'Yonne est mandatée par la commune pour réaliser le suivi de ces études, de sa mise en œuvre et du suivi des études.

Trois consultations ont été lancées par voie dématérialisée. Une offre a été reçue pour chacune d'elles.

Il s'agit :

- 1- Prestations géotechniques : SAS GEOTEC pour 7.189,00 € HT
- 2- Prestations topographiques : SARL CABINET BGAT pour 5.925,00 € HT
- 3- Inspection à la caméra : SARP OSIS SUD EST SA pour 6.322,00 € HT

Le Maire précise que ces études sont prévues au budget 2023 SEA.

Le Conseil municipal, n'ayant pas de question, vote par 11 voix Pour et 01 Abstention (M. BICHEBOIS Rémi), pour retenir les prestataires ci-dessus mentionnés, d'appliquer la Charte pour la Qualité des réseaux d'assainissement (dans le but d'obtenir des aides financières) et charge le Maire de faire les demandes de subventions.

➤ **Régie ANC PUISAYE FORTERRE DE TOUCY : Rapport annuel 2021**

Le Maire rappelle que chaque année, la Régie ANC Puisaye Forterre de Toucy est dans l'obligation de fournir un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

Ce rapport a été transmis lors de l'envoi de la convocation.

Le Maire demande s'il y a des questions concernant ce rapport sur l'exercice 2021.

Aucune question n'est posée, le conseil à l'unanimité, adopte ce rapport 2021.

➤ **Centre de Première Intervention : recrutement d'un pompier volontaire**

Monsieur MOREAU Jean-Patrice n'a pas pris part au vote.

Le Comité consultatif s'est réuni pour étudier la candidature de Mme GAUCHOT Marylaure en tant pompier volontaire et est favorable à ce recrutement.

Le Maire rappelle que cette personne avait déjà fait partie du CPI par le passé. Mme GAUCHOT a actuellement le grade de Sergent-Chef.

Monsieur MOREAU Jean-Patrice qui est actuellement Chef de Corps et ayant un grade inférieur à celui de Mme GAUCHOT, souhaite rester dans cette fonction.

Monsieur le Maire assure que M. MOREAU restera dans ses fonctions de Chef de Corps bien que Mme Marylaure GAUCHOT ait un grade supérieur à celui de M. MOREAU.

Le Conseil municipal, autorise le recrutement de Mme GAUCHOT Marylaure, en tant que pompier volontaire au Centre de Première Intervention de Cézy.

➤ **Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire : ajout d'un point**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, suite à son élection, lui a donné délégation de pouvoir sur certaines de ces attributions.

Il explique que lors de vente de ferrailles divers, il n'est pas possible d'encaisser de suite les chèques de ces ventes avant délibération du conseil.

Il propose au conseil de lui donner délégation sur l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers à hauteur de 2.000 euros maximum ; ce qui permet à la commune de procéder à l'encaissement direct des paiements qui lui sont faits.

Le Conseil ne s'oppose pas à cette délégation et vote à l'unanimité cette délégation.

IV. DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal depuis la réunion du 28 février 2023.

Il s'agit des déclarations d'intention d'aliéner (droit de préemption urbain), au terme desquelles il n'a pas fait valoir son droit sur les biens suivants :

- Parcelle AI 220 – 1b rue du Moulin d'en Haut
- Parcelle AI 243 – 3 rue de la Mairie
- Parcelle AE 100 – 60 Grande Rue - Thèmes
- Parcelle C 456 – 2 rue des Varennes
- Parcelle AE 172 – 2 Chemin des Vignes - Thèmes
- Parcelle AI 82 – 3 rue Félix Arvers

V. INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe les conseillers :

- Les points soulevés par M. BICHEBOIS : il a pris acte et précise qu'il lui répondra par mail qu'il a reçu l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en décembre dernier et qu'elle a annoncé notre très mauvaise rentabilité de 30%. Ce qui nous place dans les dernières communes du département.

Mme LEMETTRE a tenu à préciser, en sa qualité de secrétaire de séance, qu'elle avait tenu à retranscrire littéralement les observations et remarques faites par M.

BICHEBOIS pour les besoins du précédent conseil et par l'intermédiaire de sa mandataire, Mme LEMOINE.

Elle a tenu à souligner qu'en tant que secrétaire de séance, elle s'attachait particulièrement à ce besoin de transcrire strictement les observations des membres du conseil absents. Et que par conséquent, les propos figurant dans le Procès-Verbal du conseil correspondaient bien à ce qu'il avait été dit, au terme de celui-ci.

Elle a également souligné, avec Mme MARTINS, que pour éviter ce genre d'incident, il conviendrait que M. BICHEBOIS, ne prenne plus d'intermédiaire et qu'il assiste au conseil pour y assumer ses fonctions.

- Fuites d'eau : 4 grosses fuites ont été réparées à Thèmes. Conséquence positive, le débit est passé de 720 m3 à 500 m3 par jour.
- Une réunion pour la fibre est fixée le 25 avril de 16h à 18 h dans la salle des fêtes.

VI. QUESTIONS DIVERSES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- Monsieur Claude SCIBOZ informe le Conseil Municipal que lors d'une réunion à la CCJ, le Syndicat Mixte Yonne Médián a proposé la remise en circulation de l'Yonne dans son méandre naturel. Mise en service en 1999, la « rectification » du cours de l'Yonne consistait dans le creusement d'un chenal pour court-circuiter le méandre naturel de l'Yonne, les sols excavés avaient servi de remblai pour prévenir les inondations de la zone industrielle de la « Petite Ile » à Joigny. La « rectification » quant à elle entrainait dans le cadre des travaux préparatoires à la réalisation d'une base de loisirs qui finalement ne verra jamais le jour. Si ces travaux ont amélioré la situation en amont en cas de crues, les habitants de Cézy ont constaté un aggravement de la situation en aval de la rectification. Dans un article paru dans l'Yonne Républicaine, Jacques Fillot déclarait : « Le chenal de dérivation implanté à Joigny fait monter le niveau des eaux en aval du barrage d'Épizy ».

Monsieur Claude SCIBOZ aimerait que le Conseil Municipal se prononce sur ce sujet lors de la prochaine session. Madame Nathalie AMICHAULT et Madame Carole LEMETTRE ont demandé à avoir plus d'information sur ce sujet pour se prononcer en toute connaissance de cause. Monsieur SCIBOZ prend bonne note de la demande.

- Pour donner suite à la demande du ministère de la culture, Monsieur Claude SCIBOZ informe qu'il a été effectué le recensement des 10 objets classés au titre des monuments historiques et censés se trouver dans l'Église. Les 10 objets ont bien été identifiés et photographiés. Monsieur Claude SCIBOZ a renseigné la base de données du ministère et téléchargé les photos desdits objets pour en prouver la présence dans notre Église. Le mauvais état du reliquaire en bois doré du XVIIIème siècle a été constaté et indiqué dans les commentaires. L'état inquiétant du socle du groupe en pierre sculpté « Vierge de Piété » du XVIème siècle a également été signalé.

- Monsieur Roland LONCHAMP demande des nouvelles concernant l'achat de l'épareuse.
Monsieur le Maire confirme qu'elle est arrivée et qu'il reste des ajustements à faire avec le tracteur.

Il souhaite savoir si, suite aux dégradations, des travaux de réparations sur le City Stade sont prévus et si le responsable des dégradations pouvait être mis en cause.

Monsieur le Maire a signalé que :

- Les responsables légaux de l'adolescent n'avaient pas les moyens d'assurer la prise en charge des dégradations ;
- Ce sinistre a bien été déclaré à l'assurance et qu'à ce jour, il restait en l'attente d'un retour de cette dernière.

- Monsieur Éric PETIOT signale qu'une personne est tombée devant le restaurant « Le Bistingo » à cause du mauvais état du trottoir. Il demande si des travaux de réparation seraient envisageables.

Monsieur le Maire répond qu'il serait certainement possible de réaliser ces travaux en régie communal.

Mme Christine LEMOINE s'est interrogé sur une éventuelle intervention du Département, cette voie publique étant par nature une voie départementale et non communale.

- Monsieur Jean-Patrice MOREAU signale, à la demande d'un administré, que des dépôts sauvages sont croissants (cadavres d'animaux et gravats divers) dans les chemins communaux, notamment aux alentours des champs. Il demande s'il serait possible de fermer ces chemins, de façon à y prohibé l'accès.

Monsieur le Maire entend bien la situation et le désagrément provoqué, mais il n'en demeure pas moins, qu'aux abords de ce même chemin, il existe des propriétés privées (vergers, jardins, friches appartenant à des particuliers). Fermer le passage serait compliqué et provoquerait certainement des contestations.

- Madame LEMOINE va demander des devis pour l'installation de toilettes publiques aux abords du City Stade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

LISTE DES DELIBERATIONS

Référence	Titre
2023-14	Approbation du compte de gestion 2022 - COMMUNE
2023-15	Approbation du compte de gestion 2022 - SEA
2023-16	Approbation du compte de gestion 2022 - RT

2023-17	Vote du compte administratif 2022 - COMMUNE
2023-18	Vote du compte administratif 2022 - SEA
2023-19	Vote du compte administratif 2022 - RT
2023-20	Vote du budget primitif 2023 - COMMUNE
2023-21	Vote du budget primitif 2023 - SEA
2023-22	Vote du budget primitif 2023 - RT
2023-23	Vote des taux de la fiscalité directe locale
2023-24	Centre de Première Intervention : Achat de matériel
2023-25	Rénovation du lavoir rue des Buttes
2023-26	Réhabilitation du 7 place de l'Eglise – MAISON DE SANTE
2023-27	Réseau Assainissement : Etudes préalables aux travaux d'amélioration du réseau
2023-28	Régie ANC PUISAYE FORTERRE : Rapport annuel 2021
2023-29	Centre de Première Intervention : recrutement d'un pompier volontaire
2023-30	Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire : ajout d'un point

HAGHEBAERT Cyril	
LEMOINE Christine	
M. SCIBOZ Claude	
MARTINS DE LIMA Paola	
LONCHAMP Roland	
PETIOT Eric	
VERMET Bruno	
TEXIER Nathalie	
LEMETTRE Carole	
PERUCHA DOS SANTOS Béatrice	ABSENTE
BERNIER Grégory	
AMICHAULT Nathalie	
MOREAU Jean-Patrice	
LALOYAUX Didier	ABSENT
BICHEBOIS Rémi	POUVOIR à M. MOREAU Jean-Patrice